
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE MEAUX
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

Tél : 01.64.33.01.89
mairie@germignyleveque.fr

Nombre de conseillers
en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 15

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois mars
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
15 mars 2023

Etaient Présents :

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain – DANET Céline - CASCALES Rodolphe - DUBREUIL Joëlle -
SCANZAROLI Jean-Luc - BARRANGER Carole – RISPINCELLE Josiane – MERLIN Bruno – ZOETEMELK Danièle –
SALAMONE Célestin - LONGUET Bérangère - LEFRANÇOIS Philippe - ZITOUNI Lydie

Absents représentés : M. Jean-Marie MORLET à M. Bruno MERLIN – Mme Bérangère LONGUET à Mme Joëlle
DUBREUIL - M. Philippe LEFRANÇOIS à Aline MARIE-MELLARE

Secrétaire de séance: Mme Joëlle DUBREUIL

2023-11 – Demande de subvention au titre du FER (Fonds d'Équipement Rural)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention pourrait être présentée au titre du FER
(Fond d'équipement rural).

Le dossier doit être déposé avant le 30 avril 2023.

Par ce biais, la commune pourrait financer le ravalement de la salle ruelle aux loups et de la mairie côté cour

Les travaux sont estimés selon devis à 88 989,98 euros HT, soit 106 787,98 euros TTC.

Le taux de subvention est de 50 % maximum avec un plafond de travaux de 100 000 €. Une demande de subvention à
hauteur de 44 494 € pourrait donc être obtenue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- APPROUVE le projet de ravalement de la salle ruelle aux loups et de la mairie côté cour ;
- AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du F.E.R pour un
montant de 44 494 €.
- DECIDE d'inscrire au budget 2023 l'opération pour un montant prévisionnel de 88 989,98 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme à l'original

Fait à Germigny l'Évêque, le 23 mars 2023

Le Maire,
Aline MARIE-MELLARE

